Assemblée des délégués du SEDE

Procès-verbal de la séance du mercredi 25 octobre 2023 Hôtel de Ville, Delémont, 19h30

Présent-es: M. Julien Bourquard, Courchapoix; M. Gérald Chételat, Pleigne; M.

Sébastien **Domont**, Châtillon ; Mme Janique **Horisberger**, Courtételle ; M. Pierre **Lovis**, Val Terbi ; M. Ivan **Santos**, Soyhières ; M. Marcel **Vogel**, Mervelier

Excusé-es: Mme Philomena Chèvre, Mettembert, est remplacée par M. Stéphane

Scheidegger

M. Pascal Crétin, Haute-Sorne, est remplacé par M. Gérard Ruch

Mme Murielle Macchi-Berdat, Delémont

M. Yann Rufer, Rossemaison

M. Vincent Scherrer, Courrendlin, est remplacé par M. René Grossmann

M. Thomas Stettler, Courroux, est remplacé par M. Pierre Luchinger

Absent-es: M. Noël Saucy, Develier

Présidence: Mme Patrizia Monastra, Boécourt

Invité-es: M. Jean-Claude Finger, président du SEDE

M. Pierre-Michel Seuret, chef d'exploitation

Mme Jocelyne Daneluzzi, caissière

Prise du PV: Mme Catherine Friedli

Ordre du jour :

1. Ouverture, salutations

2. Procès-verbal de l'AD du 3 mai 2023

3. Approbation du budget 2024 du SEDE

4. Information sur les travaux de protection contre les crues menés en 2022 et 2023

5. Communications

6. Divers

Décisions prises lors de la séance :

- point 2: le PV du 3 mai 2023 est accepté

- point 3: le budget 2024 est accepté

1. Ouverture, salutations

La vice-présidente de l'AD, Mme Patrizia Monastra, ouvre la séance en l'absence de la présidente, Mme Muriel Macchi-Berdat, et salue les délégué-es présent-es, les membres du Comité et le journaliste du Quotidien Jurassien.

2. Procès-verbal de l'AD du 3 mai 2022

<u>DÉCISION</u>: le PV est accepté sans remarque particulière à l'unanimité.

3. Approbation du budget 2024 du SEDE

Mme Patrizia Monastra cède parole à la caissière, Mme Jocelyne Daneluzzi, qui détaille les principaux postes du budget 2024. Ce budget s'élève à 5'917'423 francs pour le compte de fonctionnement et à 565'000 francs pour les investissements. La part des Communes s'élève à 3'569'403 francs, dont 2'107'403 francs pour le compte de fonctionnement et 1'462'000 francs pour les 60% de CMV. Le président, M. Jean-Claude Finger, apporte un complément et propose que les salaires du personnel du SEDE soient indexés au coût de la vie selon l'échelle des salaires 2024 de la RCJU, soit 2.13%. Lors de la présentation de ce point au comité du 25 septembre, le budget a été transmis avec la grille salariale RCJU 2023, car la nouvelle grille n'était pas encore connue. La charge supplémentaire serait de 11'143 francs.

<u>DÉCISION</u>: le budget 2024 du SEDE est accepté à l'unanimité.

4. Information sur les travaux de protection contre les crues menés en 2022 et 2023

Mme Patrizia Monastra cède la parole à M. Pierre-Michel Seuret, chef d'exploitation, qui commente un diaporama illustrant les principales étapes du chantier réalisé en 2022 et 2023. Le décompte final a été approuvé par le Comité du 20 septembre. La charge restante pour le SEDE, après déduction des diverses subventions, se monte à 275'000 francs, alors que cette dernière était budgétée à 280'000 francs. De plus, une réserve de 15'000 francs a été constituée pour suivre l'évolution et l'entretien des berges sur trois ans avant remise aux communes de Courroux et Soyhières en 2025.

5. Communications

Mme Patrizia Monastra cède la parole à M. Pierre-Michel Seuret :

- Formation : la laborantine a suivi une formation complémentaire sur la filière eau ; tout le personnel d'exploitation a suivi un cours de premiers secours dispensé par Réalura
- STEP: la réception en eau de l'usine des micropolluants s'est déroulée le 28 septembre 2023. Le SEDE est donc officiellement propriétaire de toutes les

infrastructures. L'usine est en service depuis 18 mois, période durant laquelle les principaux fournisseurs ont procédé à des ajustements pour remplir les paramètres d'exploitation exigés. Les normes de rejets sont respectées. Le décompte final sera soumis aux instances au printemps prochain, les budgets sont respectés. Le Canton a délivré le permis d'exploiter. Depuis début septembre, la FHNW mène sur six mois une étude sur la rétention des charbons dans diverses conditions. Ce travail sera utile au développement des méthodes de traitement des micropolluants.

- Une étude pour le remplacement du TGBT (tableau général basse tension) est en cours. L'objectif est de réaliser ces travaux en 2024.
- Réseau : les travaux de curage et visionnage ont concerné cette année le secteur 2, de Soulce à Courfaivre. La bonne météo a permis de prendre de l'avance sur le programme 2024 et un premier tronçon, entre Montsevelier et Courchapoix, dans le secteur 3, a déjà été réalisé.
- Des travaux de réfection sont menés sur le collecteur à Courrendlin via Choindez et sont presque terminés.
- Les communes recevront en novembre un courrier leur demandant si des travaux ont été réalisés sur leur PGEE, ceci afin de faire les différentes mises à jour de leurs données sur le géoportail cantonal.
- Les adjudications des travaux pour automatiser les BEPs ont été validées par le Comité du 20 septembre et les permis ont été demandés. Les premiers travaux pourront commencer début novembre pour se terminer fin du 1^{er} semestre 2024
- Généralités : les prix ont connu une sévère inflation en 2023, notamment pour le chlorure ferrique et les polymères et les pièces de rechange pour la maintenance.
- Remerciements : le personnel d'exploitation et administratif est remercié pour son travail.

Question de M. Marcel Vogel, Mervelier : y a-t-il toujours trop d'eaux claires à la STEP ? M. Pierre-Michel Seuret : oui, la mise en œuvre des mesures du PGEE se fait sur plusieurs décennies. Le réseau a été construit en unitaire, le passage au séparatif se fait au fil des nouvelles viabilisations. M. Pierre Lovis, Val Terbi, renchérit que les changements climatiques posent des problèmes en séparatif car l'eau manque parfois pour évacuer les boues ; il cite l'exemple d'un nouveau quartier à Montsevelier. M. Jean-Claude Finger pense qu'ouvrir une hydrante de temps en temps pour faciliter l'évacuation est une solution à ce problème et que, sur le fond, le séparatif est tout de même préférable à l'unitaire au vu des quantités d'eaux claires éliminées.

6. Divers

M. Marcel Vogel demande pourquoi lors des travaux protection contre les crues on n'a pas profité de remplacer le bitume par un autre matériau filtrant dans les secteurs ou des travaux de GC ont été réalisés. M. Pierre-Michel Seuret explique que cela s'est fait de manière à permettre et faciliter les accès avec les engins d'exploitation. Les eaux de pluie qui ruissellent sont infiltrées via des chambres en puits perdu, ces eaux ne sont pas ramenées en tête de STEP.

La séance est levée à 20h05/cf